

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le projet de recherche Interreg IVa «EUR&QUA» (2016-2020) a pour objectif d'interroger les manières dont les dispositifs de suivi des enfants sont mis en place dans les situations transfrontalières de la Grande Région (Grand-Duché du Luxembourg, Land de Rhénanie-Palatinat et Land de Sarre, région Wallonne, Communauté germanophone de Wallonie, et ex-région Lorraine de l'actuelle région Grand Est). Il s'inscrit dans la poursuite de précédents travaux de recherche menés avec le soutien d'Interreg sur les parcours transfrontaliers d'enfants et de familles – projets PROXIMAM-Lotharingie I (2006-2009), PROXIMAM-Lotharingie II (2009-2011) et Sophia-Lorraine (2012-2014). Ces travaux portaient du constat que des enfants et des jeunes sont amenés à passer les frontières de la Région afin de bénéficier d'un suivi social particulier. Ces changements de frontière s'expliquent par des raisons multiples, comme un changement de résidence plus ou moins contraint, la recherche d'une offre d'aide qui n'existe pas dans le pays d'origine ou encore le souhait d'éviter une décision administrative ou judiciaire. La garantie de la protection de l'enfance dans les aides transfrontalières dépend de la façon dont les procédures de mise en œuvre des parcours sont établies de part et d'autre de la frontière. Balzani et al. (2015) ont montré l'incidence des contextes nationaux liés aux cadres législatifs, réglementaires et financiers. Ces derniers guident en effet les pratiques sociales et professionnelles de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, lorsqu'ils sont confrontés aux situations familiales de parents, jeunes et enfants qui ont franchi une frontière. Ces recherches ont abouti à des interrogations sur le degré de continuité, de globalité et de qualité de la prise en charge des enfants dans un contexte transfrontalier. Les résultats de ces programmes montrent l'inquiétude des professionnels quant aux risques de rupture des parcours.

La plupart des études et recherches existantes se réfèrent principalement aux contextes nationaux de la protection de l'enfance, ce qui peut être considéré comme une forme de « nationalisme méthodologique » (Köngeter, 2009) conduisant à laisser en suspend l'analyse des effets des migrations et de l'accroissement de la mobilité européenne. Des travaux s'intéressent toutefois à l'analyse comparative des systèmes nationaux, à leurs fondements institutionnels et leurs mécanismes organisationnels (voir par exemple Kindler 2010, Witte et al. 2017; Grevot, 2010, 2001), et abordent les dimensions transfrontalières (Meysen, Kelly, 2017 ; Käckmeister 2017 ; Sievers, Bienentreu, 2016).

Néanmoins, l'étude des pratiques professionnelles et du travail concret d'accompagnement, de même que le vécu des déplacements transfrontaliers par les familles, constituent des voies de recherche encore inexploitées concernant l'espace de la Grande Région. L'effectif d'enfants concernés par les migrations, la nature et l'origine des déplacements demeurent dans beaucoup de situations une donnée relative.

Si certains cadres de référence internationaux existent, notamment à travers la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et le règlement Bruxelles II bis, les dispositifs mis en œuvre présentent des disparités liées aux spécificités des droits nationaux et des politiques publiques en vigueur. Au-delà même des cadres réglementaires institutionnels, ce sont aussi les pratiques et les cultures professionnelles ou encore les systèmes



Rapport final de recherche



de formation qui, en raison de leur hétérogénéité, sont susceptibles de provoquer une discontinuité des actions pédagogiques. Les divergences peuvent s'expliquer en partie par la compréhension relative et différenciée de la base juridique sur laquelle se fondent les professionnels, comme par exemple la notion « d'intérêt supérieur de l'enfant », telle qu'utilisée dans la Convention relative aux droits de l'enfant, (Sutterlüty, Flick, 2017). Le caractère protéiforme de la notion interroge la distance entre les pratiques prescrites et les pratiques effectives du point de vue de la relation entre les enfants accompagnés, les familles, et les professionnels.

Ici, et dans la continuité des travaux antérieurs, la frontière ne se limite pas à une approche en termes d'espace ou d'aire géographique. Divers types de frontières doivent être retenus, comme les frontières administratives, celles liées aux rapports sociaux de classe, aux systèmes d'aides et à leur organisation, à la barrière linguistique ou encore aux différences culturelles.

Il convient également de noter que la notion de parcours revêt un caractère multidimensionnel. L'approche du parcours retenue dans le cadre du projet dépasse une vision biographique des trajectoires (Robette, 2014 ; Bouquet, Dubechot, 2017), de façon à penser à la fois les intersections et relations entre structures sociales et parcours individuels (Servet, Melchior, Warin, 2012).

La Recherche du projet EUR&QUA vise à apporter des éléments de connaissance et de compréhension sur la nature des pratiques professionnelles, sociales et familiales, ainsi que sur la genèse, le déroulement et le vécu des situations transfrontalières. Elle répond à trois questionnements principaux :

- ▶ Comment s'organise la protection de l'enfance de manière transfrontalière dans la Grande Région ?
- ▶ Comment les professionnels de l'aide à l'enfance et de la jeunesse mettent-ils en œuvre la protection de l'enfance transfrontalière ?
- ▶ Quelles expériences vivent les enfants et leurs parents à travers le passage de frontières ?

De façon transversale à ces questionnements, la recherche s'intéresse aux effets des parcours transfrontaliers sur les droits des enfants, en prenant comme cadre de référence la Convention internationale des droits de l'enfant (cf. encadré).

Les droits fondamentaux des enfants en contexte transfrontalier

Les droits fondamentaux des enfants se réfèrent à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). En contexte transfrontalier, les droits les plus particulièrement concernés sont les suivants : Le bien-être de l'enfant (Article 3), le droit à une identité (Article 8), le droit à être séparé de ses parents /droit au maintien du contact (Article 9), le droit à avoir des contacts transfrontaliers (Article 10), le droit de l'enfant à exprimer son avis (Article 12), le droit à un hébergement (Article 25), le droit à une formation (Article 28).



Les enfants et les jeunes qui relèvent du domaine de recherche mené dans le cadre du projet EUR&QUA sont les suivants :

- ▶ Les enfants et les jeunes reconnus en situation de handicap sur l'un ou l'autre versant, ou pour lesquels une reconnaissance de handicap est en cours de sollicitation
- ▶ Les enfants et les jeunes en situation de danger ou rencontrant des difficultés sociales, bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance sur l'un ou l'autre versant, ou pour lesquels une telle mesure de protection est sollicitée (suivi médico-social ou socio-éducatif)

Il est important de souligner qu'une partie des situations étudiées se situe également au croisement de ces deux catégories. On considère dans le cadre du projet que l'ensemble de ces situations relèvent du champ de la protection de l'enfance, même si la notion de protection de l'enfance fait l'objet de catégorisations juridiques divergentes et qu'elle recouvre des organisations différentes selon les pays.

Afin de saisir les enjeux et les réalités pratiques des parcours observés, trois axes de recherche ont été privilégiés en réponse aux principaux questionnements du projet :

- ▶ Un premier axe a consisté à analyser les cadres institutionnels et légaux nationaux, en interrogeant la façon dont ils prennent en compte la dimension transfrontalière. L'analyse de ces cadres institutionnels s'est donné pour objectif d'apporter des indications sur les éléments de convergence et de diversité des modèles nationaux de protection de l'enfance et de la jeunesse. Ces cadres ont été façonnés par l'évolution historique propre à chaque pays. Ils influencent les conceptions sur les notions entourant les droits des enfants, ainsi que les logiques d'action des acteurs.
- ▶ Un deuxième axe s'est intéressé aux pratiques professionnelles déployées dans le contexte des parcours transfrontaliers. L'objectif a été d'étudier aussi bien les modalités concrètes du travail d'accompagnement des enfants - notamment dans la dimension de collaboration inter-versant, que les aspects structurels et organisationnels entourant les pratiques des professionnels. Il s'agissait aussi d'étudier la façon dont la frontière vient affecter le sens du travail du point de vue des personnels en contact direct avec les familles.
- ▶ Un troisième axe enfin a consisté en la réalisation d'une enquête qualitative sur le vécu et le déroulement des situations transfrontalières du point de vue des familles. Il s'agissait de comprendre la façon dont les familles appréhendent l'expérience transfrontalière, et quelles sont leurs préoccupations, leurs attentes et les motifs de cette expérience.
- ▶ L'objectif a également été d'analyser la manière dont est prise en compte la parole de l'enfant dans les décisions de placement, ainsi que le poids qui lui est accordé dans les dispositifs de prise en charge.



Ce rapport de recherche présente les résultats des cinq recherches menées dans l'ensemble des versants investigués¹. Il est composé des documents suivants :

- ▶ Les rapports de recherche réalisés par les équipes des différentes régions. Ces résultats ont été rédigés à partir d'un canevas commun élaboré collectivement.
- ▶ Un chapitre sur les cadres internationaux et européens de la protection de l'enfance. Ce dernier permettra de contextualiser les résultats de la recherche au regard des textes internationaux
- ▶ Un chapitre de comparaison des cadres juridiques nationaux, institutionnels et des politiques publiques
- ▶ Un chapitre conclusif, ouvrant sur les principales recommandations et perspectives de la recherche

Éléments méthodologiques-clés de la recherche

Chaque région investiguée a fait l'objet d'une enquête portant sur les trois axes de la recherche. Un cadre méthodologique commun (constitution des échantillons et guides d'entretien) a été élaboré par le collectif de chercheurs.

L'axe 1 consacré aux « cadres institutionnels » a essentiellement consisté en une analyse des sources juridiques (réglementations nationales, européennes et internationales, doctrines, jurisprudences et suivi des politiques en cours). Des entretiens avec des juristes ont également été menés.

Les axes 2 et 3 ont reposé sur la constitution d'un matériau d'enquête qualitatif. Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de responsables institutionnels et de structures, ainsi que des professionnels du domaine de la protection de l'enfance et du handicap, en contact direct avec le public concerné (axe 2). Sur la base d'entretiens semi-directifs menés auprès de parents, d'enfants et de professionnels ont également été reconstitués des parcours transfrontaliers (axe 3).

En dépit de cette ossature commune, les recherches menées dans chaque versant présentent des disparités méthodologiques et s'appuient sur des démarches différentes. Ces disparités s'expliquent par des difficultés rencontrées dans la collecte des données, mais aussi par les contextes et collaborations de recherche spécifiques des équipes. Les divergences concernent à la fois le nombre et le type d'entretiens (individuels ou collectifs), ainsi que les procédures d'analyse des données. Ces différences s'expriment le plus vivement au sein de l'axe 3 de la recherche. Pour cet axe, les équipes germanophones ont privilégié

¹ - La Wallonie et la Communauté germanophone de Belgique ont fait l'objet d'une recherche commune.



la mise en place de doubles entretiens dans le cas de parcours transfrontalier. Les familles et les professionnels ont alors été interviewés aussi bien par les équipes d'un côté comme de l'autre versant impliqué, permettant ainsi de croiser et compléter les résultats obtenus. Les équipes francophones ont favorisé la tenue d'entretiens centrées sur le point de vue des familles. En fonction des versants, il y a une disparité importante dans le nombre d'entretiens réalisés auprès des familles. Le versant lorrain est celui qui en a mené le plus grand nombre.

Cette hétérogénéité constitue une limite de la recherche. Elle induit des difficultés de comparaison pour l'étude de certains aspects. Une autre limite importante a trait aux difficultés d'accès à certaines données, qui peuvent être présentées comme un résultat de la recherche (cf. texte conclusif).

Au total 138 entretiens ont été réalisés, dont 116 dans le cadre de l'axe 2 et 22 dans le cadre de l'axe 3. Cet écart témoigne de la difficulté rencontrée par les chercheurs pour mener des entretiens avec des familles. Dans les deux axes, le nombre d'entretiens effectués est quantitativement plus important pour le secteur de l'aide à l'enfance et à la jeunesse que pour le secteur du handicap. Le lecteur trouvera le détail des démarches méthodologiques des enquêtes dans les rapports réalisés par chaque versant. Un tableau synthétique présentant le nombre d'entretiens réalisés par secteur et par versant se trouve en annexe.



Annexe – Recensement des entretiens réalisés

Axe 2 – Les pratiques professionnelles : nombre d'entretiens

	Lorraine	Wallonie	Sarre	Rhénanie-Palatinat	Luxembourg
Handicap	12	17	9	1	-
Protection de l'enfance	17	11	9	29	6
Handicap et protection de l'enfance			7		
Autre					4 (psychiatrie infantile et juvénile)

Axe 3 – Les familles : nombre d'entretiens

	Lorraine	Wallonie	Sarre	Rhénanie-Palatinat	Luxembourg
Handicap	3		1	1	
Protection de l'enfance	6	0	2	3	1
Handicap et protection de l'enfance	4			1	



Bibliographie

Bouquet B., Dubéchet P. (2017). Parcours, bifurcations, ruptures, éléments de compréhension de la mobilisation actuelle de ces concepts. *Vie Sociale* 18, 15-23. ERES.

Deshayes J.-L., Francfort D (2010) (Dir.), *Du pointillé au barbelé : les frontières au regard des sciences humaines et sociales*, Presses Universitaires de Nancy.

Grevot, A. (2010). « Ce que l'on appelle protection de l'enfance ; une mise en perspective internationale ». *Les cahiers dynamiques*. (n°49). p.58-63. Toulouse : Edition Erès.

Grevot A. (2001). *Voyage en protection de l'enfance : une comparaison européenne*, Ministère de la justice, CNFE-PJJ, 327 p.

Robette N. (2014). L'étude des parcours de vie, démarche descriptive ou causale ? *Idées économiques et sociales* 177, p. 3 ; 8-15. Réseau Canopé.

Sutterlüty, Ferdinand; Flick, Sabine (2017) (Hg.). *Der Streit ums Kindeswohl*, Weinheim, Basel: Beltz Juventa.

Königter, Stefan (2009). Der methodologische Nationalismus der Sozialen Arbeit in Deutschland. In: *Zeitschrift für Sozialpädagogik*, 7. Jg., H. 4, S. 340-359.

Sievers, B., & Bienentreu, H. (2016). *Grenzüberschreitende Fallarbeit in der Jugendhilfe*. Frankfurt a. M. : Internationale Gesellschaft für erzieherische Hilfen.

Käckmeister, Hannes (2017). Dépasser les frontières en protection de l'enfance – la coopération transfrontalière à l'exemple d'un groupe d'experts franco-allemand. *Revue Recerc*. (n°1 spécial).

Meysen, T.; Kelly, L. (2017). Child protection systems between professional cooperation and trustful relationships: A comparison of professional practical and ethical dilemmas in England/Wales, Germany, Portugal, and Slovenia. In: *Child & Family Social Work*, 22. Jg., H. 1, S. 1-8.



Rapport final de recherche

